



Ville de Marseille - Mairie de Marseille

DGAAVE-DTBN (50602)

Acte d'Engagement

**Marché de Maitrise d'Oeuvre – Projet de
réfection de la verrière, de réaménagement
du patio et de création d'une seconde salle
de projection au Cinéma l'Alhambra – 2 rue
du Cinéma 13016 Marseille**

Numéro de la consultation : 2020_50602_0014

Procédure de passation : Procédure Adaptée

Date de notification :

Sommaire

Article 1 - INFORMATIONS ADMINISTRATIVES (RENSEIGNE PAR LA COLLECTIVITE).....	3
1.1 Marché.....	3
1.2 Pouvoir adjudicateur.....	3
1.3 Informations comptables et financières.....	3
Article 2 - CONTRACTANT(S).....	4
2.1 Identification.....	4
2.2 Compte à créditer.....	6
Article 3 - OBJET.....	7
Article 4 - MONTANT ET PRIX DU MARCHE.....	7
4.1 Forme du prix.....	8
4.2 Conditions générales de l'offre de prix.....	8
4.3 Montant - Calcul de la rémunération.....	8
4.3.1 Pour les éléments de missions de base décrits au CCAP.....	8
4.3.2 Pour les éléments de missions complémentaires décrits au CCAP.....	9
4.3.3 Pour les éléments de missions complémentaires conditionnelles décrits au CCAP.....	10
4.4 Sous traitance.....	10
Article 5 - AVANCE.....	11
Article 6 - DUREE - DELAIS D'EXECUTION.....	11
Article 7 - DELAI DE VALIDITE DES OFFRES.....	12
Article 8 - ENGAGEMENT ET SIGNATURE DU CANDIDAT.....	12
Article 9 - SIGNATURE DU POUVOIR ADJUDICATEUR.....	13
Article 10 - NOTIFICATION DU MARCHE.....	13
Article 11 - EXEMPLAIRE UNIQUE - NANTISSEMENT OU CESSIION DE CREANCE.....	13

Article 1 - INFORMATIONS ADMINISTRATIVES (RENSEIGNE PAR LA COLLECTIVITE)

1.1 Marché

Délibération :

11/1047/CURI du 17 Octobre 2011
19/0338/ECSS du 1er Avril 2019

Numéro du marché :

La procédure de passation est la suivante :
MAPA OUVERT AVEC BOAMP - selon les articles suivants : articles L2123-1, R2123-1-1°, R2123-4 et 5 du Code de la commande publique.

Nature des prestations : Services

1.2 Pouvoir adjudicateur

Ville de Marseille
Hôtel de Ville
Quai du Port
13233 Marseille Cedex 20

Représentant du pouvoir adjudicateur : Madame La Maire

Habileté à signer en vertu de l'arrêté de délégation de signature de la Maire de Marseille:
Monsieur l'Adjoint en charge de la Culture pour toutes et tous, de la Création, du Patrimoine et du Cinéma

Jean-Marc COPPOLA

Personne habilitée à donner des renseignements prévus à l'article R2191-60 du Code de la commande publique : Monsieur Frédéric Carlé – Direction Territoriale des Bâtiments Nord (DTBN)

Service responsable de l'exécution du marché :
Direction Territoriale Des Batiments Nord (DTBN)
9 Rue Paul Brutus
13233 Marseille CEDEX 20

1.3 Informations comptables et financières

Comptable public assignataire des paiements :

Monsieur l'Administrateur Finances Publiques de la Ville de Marseille
Trésorerie de Marseille Municipale
33 A rue Montgrand
13251 MARSEILLE CEDEX 20
Imputation budgétaire : Investissement.

Article 2 - CONTRACTANT(S)

2.1 Identification

EN CAS DE CANDIDATURE INDIVIDUELLE

Nom, prénom et qualité du signataire :	
Adresse professionnelle :	
Téléphone :	
Télécopie :	
Courriel :	
* agissant pour mon compte * agissant pour le compte de la société (indiquer SA, SARL, ...)	
Raison sociale :	
Domicilié à :	
Téléphone :	
Télécopie :	
Courriel :	

Dont le siège social est à :	
Téléphone :	
Télécopie :	
N° Siret :	
Code APE :	

N° TVA intracommunautaire :
 (pour les candidats européens sans établissement en France)

EN CAS DE CANDIDATURE SOUS FORME DE GROUPEMENT D'ENTREPRISES

- **1er co-contractant** : **MANDATAIRE**

Nom, prénom et qualité du signataire :

Adresse professionnelle :

Code Postal : Ville :

Tél :

Fax :

Courriel :

N° SIRET : Code APE :

N° TVA intracommunautaire :

(pour les candidats européens sans établissement en France)

* agissant pour mon compte

* agissant pour le compte de la société (indiquer SA, SARL, ...)

agissant en tant que mandataire :

* du groupement conjoint

* pour lequel il est solidaire des cotraitants membres du groupement conjoint

* du groupement solidaire

(Rayez ci-dessus les mentions inutiles)

Raison sociale :
Domicilié à :
Tél :
Fax :
Dont le siège social est à :
Tél :
Fax :
Courriel :

- 2ème co-contractant :

Nom, prénom et qualité du signataire :
Adresse professionnelle :
Code Postal : Ville :
Tél :
Fax :
Courriel :
N° SIRET : Code APE :
N° TVA intracommunautaire :
(pour les candidats européens sans établissement en France)
* agissant pour mon compte
* agissant pour le compte de la société (indiquer SA, SARL, ...)
(Rayez ci-dessus les mentions inutiles)
Raison sociale :
Domicilié à :
Tél :
Fax :
Dont le siège social est à :
Tél :

Fax :
Courriel :

- 3ème co-contractant :

Nom, prénom et qualité du signataire :
Adresse professionnelle :
Code Postal : Ville :
Tél :
Fax :
Courriel :
N° SIRET : Code APE :
N° TVA intracommunautaire :
(pour les candidats européens sans établissement en France)
* agissant pour mon compte
* agissant pour le compte de la société (indiquer SA, SARL, ...)
(Rayez ci-dessus les mentions inutiles)
Raison sociale :
Domicilié à :
Tél :
Fax :
Dont le siège social est à :
Tél :
Fax :
Courriel :

2.2 Compte à créditer

Règlement sur un compte unique :

Le pouvoir adjudicateur se libérera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit du compte renseigné ci-dessous, si le candidat n'est pas un groupement ou s'il est un groupement solidaire sans individualisation des prestations.

Désignation du compte à créditer :

Compte ouvert au nom de :
Etablissement (libellé en toutes lettres) :
Adresse :
Code Banque
Code Guichet
N° compte Clé
IBAN
BIC

Joindre un relevé bancaire, BIC (bank identification code) ou IBAN (international bank account number).

Règlements sur des comptes séparés :

Si les co-traitants sont en groupement conjoint avec individualisation des prestations, les montants dus sont portés au crédit des comptes désignés en annexe (reproduire l'annexe autant que de compte à créditer) selon la répartition des paiements indiquée par le groupement, jointe au présent acte d'engagement. Joindre les relevés bancaires de chaque co-traitant.

Si les co-traitants sont en groupement solidaire avec individualisation des prestations, les montants dus sont portés au crédit des comptes désignés en annexe (reproduire l'annexe autant que de compte à créditer) selon la répartition des paiements indiquée par le groupement, jointe au présent acte d'engagement. Joindre les relevés bancaires de chaque co-traitant.

Obligation du titulaire d'informer le Représentant du Pouvoir Adjudicateur de tout changement de sa situation :

Conformément à l'article 3.4.2 du CCAG applicable, le titulaire s'engage à informer par écrit, dans les meilleurs délais, le Représentant du Pouvoir Adjudicateur de tout changement de sa situation administrative, juridique et financière et, plus généralement, de toutes modifications importantes de fonctionnement de l'entreprise pouvant influencer sur le déroulement du marché.

A ce titre, il notifie toute modification survenant au cours de l'exécution du marché et se rapportant notamment :

- à son statut (cession, fusion, changement de forme juridique, de raison sociale, de dénomination, de siège social, ...),
- à un changement d'adresse,
- à un changement de domiciliation bancaire,
- à la mise en oeuvre à son encontre d'une procédure de redressement judiciaire, de liquidation judiciaire ou de toute autre mesure d'interdiction de concourir.

Le titulaire est tenu de communiquer au Représentant du Pouvoir Adjudicateur tous les justificatifs nécessaires attestant de ce changement de situation (extrait K bis, publications légales, copie de procès-verbaux d'assemblées générales, jugements, nouveau RIB, nouveaux pouvoirs du Représentant du titulaire,...) afin de permettre au Pouvoir Adjudicateur de prendre toutes dispositions nécessaires pour assurer la continuité du marché.

Article 3 - OBJET

Intitulé de la consultation: Mission de Maîtrise d'œuvre – Projet de réfection de la verrière, le réaménagement du patio et création d'une seconde salle de projection au Cinéma l'Alhambra – 2 rue du Cinéma 13016 Marseille.

La présente consultation a pour objet : Mission de maîtrise d'oeuvre pour le projet de réfection de la verrière, le réaménagement du patio et la création d'une seconde salle de projection au Cinéma L'Alhambra – 2 rue du Cinéma 13016 Marseille

Description de la prestation:

Situé au 2 Rue du Cinéma, dans le 16^e arrondissement de la Ville de Marseille, le bâtiment accueillant le cinéma de l'Alhambra propose plusieurs activités culturelles et cinématographiques.

Depuis 2011, l'ouvrage fait l'objet de plusieurs projets, et notamment la rénovation intégrale de la grande salle, en plus de la mise en place de la projection numérique ayant grandement influencé à la hausse la fréquentation du site.

Cet accroissement a confirmé la nécessité de faire évoluer et structurer l'offre de service, impliquant une rénovation accrue du bâtiment en vue de la création d'une seconde salle de projection.

Suite à plusieurs études, et un travail collaboratif avec la Direction du Cinéma et la Direction des Bâtiments de la Ville, diverses contraintes et potentialités ont été relevées.

Le présent projet a pour objet la mise en place d'études approfondies concernant l'ensemble de ces objectifs.

Le détail des opérations avec objectifs se trouve au sein du Cahier des Clauses Administratives Particulières (C.C.A.P.).

Article 4 - MONTANT ET PRIX DU MARCHE

4.1 Forme du prix

Le marché sera traité à prix forfaitaire, avec seuil de tolérance tel que défini au CCAP.

4.2 Conditions générales de l'offre de prix

L'offre de prix :

A. Est réputée établie sur la base des conditions économiques en vigueur au mois M0 (mois de la remise des offres), M0:

B. Résulte de l'appréciation de la complexité de l'opération,

C. Comprend les éléments de mission de maîtrise d'oeuvre définis au C.C.A.P.

4.3 Montant - Calcul de la rémunération

Le montant provisoire de la rémunération est calculé sur la base suivante :

4.3.1 Pour les éléments de missions de base décrits au CCAP

Le forfait total de rémunération sera le suivant :

Taux de rémunération, "Tp", en pourcentage :%

Montant prévisionnel des travaux Pp déterminé par le Maître d'ouvrage : 930 000 euros H.T.

Forfait provisoire de rémunération, $Fp = Pp \times Tp$

Montant H.T. = euros H.T.

TVA de % = euros

Forfait provisoire de rémunération Fp TTC

..... euros T.T.C.

Forfait provisoire de rémunération TTC pour les missions de base arrêté en toutes lettres:

.....
.....
.....

Le forfait de rémunération est rendu définitif selon les dispositions du CCAP.

Le coût prévisionnel C (montant prévisionnel définitif Pd) est fixé par avenant dans les conditions fixées au CCAP.

En l'absence d'avenant, le montant initial définitif est égal au montant initial provisoire défini ci-dessus.

Le forfait définitif Fd est arrêté dès que le coût prévisionnel C est établi.

Ce forfait est égal au produit du taux de rémunération t par le coût prévisionnel C.

4.3.2 Pour les éléments de missions complémentaires décrits au CCAP

- Mission de Synthèse :SYN

Montant HT : euros H.T.

TVA de % : euros H.T.

Montant TTC : euros T.T.C

Forfait de rémunération TTC arrêté en toutes lettres :

.....

.....
.
.....

- Mission Ordonnance Pilotage Coordination : OPC

Montant HT : euros H.T.

TVA de % : euros H.T.

Montant TTC : euros T.T.C

Forfait de rémunération TTC arrêté en toutes lettres :

.....
.....
.....

- Mission de Décomposition du prix global et forfaitaire: DQP

Montant HT : euros H.T.

TVA de % : euros H.T.

Montant TTC : euros T.T.C

Forfait de rémunération TTC arrêté en toutes lettres :

.....
.....
.
.....

4.3.3 Pour les éléments de missions complémentaires conditionnelles décrits au CCAP

Le marché pourra faire l'objet d'une cession ou d'un nantissement de créances, conformément aux articles R2191-45 à 63 du Code de la commande publique.

4.4 Sous traitance

(Dans le cas où l'entreprise ne présenterait pas de sous-traitant, maintenir le présent paragraphe sans le compléter et en le barrant.)

Les déclarations de sous traitance (imprimé DC4 disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires>)

que j'annexe au présent document indique(nt) la nature et le montant des prestations que j'envisage de faire exécuter par des sous-traitants payés directement, le nom de ces sous-traitants et les conditions de paiement des contrats de sous-traitance ; le montant des prestations sous-traitées indiqué dans chaque annexe constitue le montant maximal de la créance que le sous-traitant concerné pourra présenter en nantissement.

Chaque annexe constitue une demande d'acceptation du sous-traitant concerné et d'agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance, demande qui est réputée prendre effet à la date de notification du marché ; cette notification est réputée emporter acceptation du sous-traitant et agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance.

Le relevé bancaire (BIC ou IBAN) du sous-traitant est joint.

Le montant total des prestations que j'envisage de sous-traiter conformément à cette(ces) annexe(s) est de :

En chiffres : € HT

En chiffres : € TTC

En

lettres :

Déduction faite de l'ensemble des prestations sous-traitées, le montant maximal de la créance que je pourrai présenter en nantissement en tant qu'entrepreneur titulaire du marché est ainsi ramené à :

Montant total du marché € HT :

Montant total du marché € TTC :

Montant acte(s) de sous-traitance € HT :

Montant acte(s) de sous-traitance € TTC :

Montant maximal de la créance pouvant être présentée en nantissement € HT :

.....

Montant maximal de la créance pouvant être présentée en nantissement € TTC :

.....

Les déclarations à remplir par le(les) sous-traitant(s) énumérées ci-dessus sont annexées au présent acte d'engagement.

Article 5 - AVANCE

Je renonce au bénéfice de l'avance : oui/non
(Rayez la mention inutile)

Article 6 - DUREE - DELAIS D'EXECUTION

La durée du marché se définit comme suit :

Le marché débutera à compter de la notification de l'ordre de service de démarrage des prestations au titulaire et durera jusqu'à la fin de la garantie de parfait achèvement (G.P.A) ou jusqu'à la fin de sa prolongation, le cas échéant.

Le délai prévisionnel d'exécution de la mission est de 30 mois. (6 mois pour les études, 12 mois pour les travaux et 12 mois de G.P.A).

Il débutera à compter de la notification de l'Ordre de Service de démarrage ou de la date précisée dans celui-ci.

Le point de départ du délai, et le délai d'exécution pour chaque élément normalisé de mission est fixé au CCAP.

Les délais d'exécution des documents d'études sont les suivants, exprimés en semaines calendaires :

- ESQ : 4 semaines
- APS : 4 semaines
- APD : 4 semaines
- PRO : 3 semaines
- ACT (DCE) : 6 semaines
- ACT (RACO) : 3 semaines
- AOR : 12 mois (à compter de la date de réception des travaux).
- Les VISA devront être donnés ou refusés dans un délai de 15 jours maximum dès réception des documents par le maître d'oeuvre,
- Les éléments de synthèse doivent être fournis aux entreprises 15 jours avant la réalisation des prestations concernées.

Toute information complémentaire relative à la durée et/ou aux délais figure au CCAP.

Article 7 - DELAI DE VALIDITE DES OFFRES

Le candidat est tenu de maintenir son offre, à compter de la date limite de remise des offres, pendant un délai de : **7 mois**.

Article 8 - ENGAGEMENT ET SIGNATURE DU CANDIDAT

Clause de protection des données (RGPD)

La présente clause a pour objet de définir les conditions dans lesquelles le Titulaire (sous-traitant au sens du Règlement Général sur la Protection des Données - RGPD) s'engage à effectuer pour le compte de la Collectivité (le Responsable de traitement au sens du RGPD) les opérations de traitement de données à caractère personnel définies ci-après.

Dans le cadre de leurs relations contractuelles, les parties s'engagent à respecter la réglementation en vigueur applicable au traitement de données à caractère personnel et, en particulier, le règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 applicable à compter du 25 mai 2018 (ci-après, « *le Règlement Général sur la protection des données - RGPD* »).

Les annexes au présent document sont les suivantes:

Annexe I : Répartition des missions et des honoraires

Annexe II: Guide de la Dématérialisation des Marchés Publics

Après avoir pris connaissance des documents constitutifs du dossier de marché, tels que listés au CCAP/CCP en tant que documents contractuels,

J'affirme (nous affirmons) sous peine de résiliation du marché à mes (nos) torts exclusifs que la (les) société(s) pour laquelle (lesquelles) j'interviens (nous intervenons) ne tombe(nt) pas sous le coup des interdictions découlant des articles L2141-1 à 14 du Code de la commande publique

A, le

En un seul original

Le candidat ou le mandataire

Signature du candidat, précédée des nom,

prénom et qualité du signataire

(Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente).

Article 9 - SIGNATURE DU POUVOIR ADJUDICATEUR

La présente offre est acceptée.

A Marseille, le

Signature

(Représentant du pouvoir adjudicateur habilité à signer)

Monsieur l'Adjoint en charge de la Culture pour toutes et tous,
de la Création, du Patrimoine et du Cinéma

Jean-Marc COPPOLA

Date de transmission en Préfecture :

Article 10 - NOTIFICATION DU MARCHÉ

En cas de remise contre récépissé, le titulaire signera la formule ci-dessous :
"Reçu à titre de notification une copie du présent marché"

A, le

Signature du titulaire

En cas d'envoi en recommandé avec accusé de réception, l'avis de réception postal, daté et signé du titulaire sera annexé au présent document.

En cas de notification par voie électronique, indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire.

Article 11 - EXEMPLAIRE UNIQUE - NANTISSEMENT OU CESSIION DE CREANCE

CADRE POUR LA FORMULE DE NANTISSEMENT OU DE CESSIION DE CREANCES

Pouvoir adjudicateur : Ville de Marseille - Mairie de Marseille
(voir l'article 1.2)
Direction / Service : DGAAVE / DTBN
A l'attention de : Monsieur Frédéric Carlé

Adresse : Immeuble Allar, 9 rue Paul Brutus
Code postal : 13233
Ville : Marseille Cedex 20
Téléphone: 04.91.55.29.62
Email: fcarle@marseille.fr

A remplir par l'administration (pouvoir adjudicateur) en original sur une photocopie
Copie délivrée en unique exemplaire pour être remise à l'établissement de crédit ou au
bénéficiaire de la cession ou du nantissement de droit commun en cas de cession ou de
nantissement de créance de :

La totalité du marché dont le montant est de (indiquer le montant en chiffres et en lettres)
:.....

La totalité du bon de commande n° afférent au marché (indiquer le montant en
chiffres et en lettres) :.....

La partie des prestations que le titulaire n'envisage pas de confier à des sous traitants
bénéficiant du paiement direct évaluée à (indiquer le montant en chiffres et en
lettres) :.....

et devant être exécutée par en qualité de

A Marseille, le

Signature du représentant du pouvoir adjudicateur :

.....

ANNEXE : COMPTE A CREDITER

Objet de la
consultation :

Prestations
concernées :

Désignation de l'entreprise :

Nom :

Raison sociale :

Adresse :

Désignation du compte à créditer :

Compte ouvert au nom de :

Etablissement (libellé en toutes lettres) :

Adresse :

Code Banque

Code Guichet

N° compte Clé :

IBAN

BIC

Joindre un ou des relevé(s) d'identité bancaire ou postal, BIC (bank identification code) ou IBAN (international bank account number)